

Séance du 19 juin 2014

## Nouvelles du Comité central

**Symposium HTA/MHS** – Les échanges réciproques entre les sociétés de discipline et le Swiss Medical Board (SMB) ainsi que la collaboration et l'intégration des sociétés de discipline dans la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) sont étroitement liés. D'une part, les deux thèmes font face à des défis similaires et d'autre part, les personnes en charge de ces deux domaines sont souvent les mêmes. Il est donc évident que l'échange se poursuit lors d'un symposium commun d'une journée, auquel toutes les organisations représentées à la Chambre médicale sont conviées.

**Bureau d'expertises** – Le Bureau d'expertises extrajudiciaires de la FMH a présenté au Comité central (CC) son rapport annuel 2013, approuvé au préalable par le conseil scientifique. Le CC a lui aussi approuvé le rapport à l'unanimité.

**Loi fédérale sur la sécurité de l'information** – La nouvelle loi fédérale sur la sécurité de l'information doit donner aux autorités fédérales une base légale formelle harmonisée pour gérer et organiser la protection des informations et la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Dans la classification des informations selon des échelons de confidentialité, le projet de loi omet de mentionner explicitement les données personnelles des citoyens, qui ne sont ainsi plus protégées. Dans sa prise de position approuvée par le CC, la FMH demande donc d'étendre la protection aux données personnelles des citoyens.

**Manuel d'auto-apprentissage «Alcool»** – Le manuel lancé en 2004 dans le cadre de l'ancien programme de prévention national «Ça débouche sur quoi?» qui vise à soutenir les médecins de premier recours dans la prise en charge de consommateurs à risques va être réédité. La nouvelle version, adaptée aux besoins actuels, s'intègre parfaitement à la nouvelle stratégie nationale sur les maladies non transmissibles en cours d'élaboration. La FMH accepte de coéditer ce manuel aux côtés d'Addiction Suisse, du Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR) et d'infodrog, entre autres.

**Loi sur les jeux d'argent** – Le projet de loi sur les jeux d'argent mis en consultation par le Conseil fédéral vise à protéger de manière pertinente la population des dangers liés aux jeux d'argent. Il oblige ainsi les exploitants de jeux d'argent ainsi que les cantons à prendre des mesures de protection et de prévention, et prévoit la mise sur pied d'une commission consultative pour la prévention du jeu excessif. Le CC soutient ces améliorations, mais demande à la Confédération de s'engager davantage en matière de prévention de l'addiction. Il est notamment indispensable d'investir plus d'argent pour la recherche et de mieux protéger les mineurs.

**TARVISION** – Avec H+ et la CTM, la FMH maintient le cap de la révision globale de la structure tarifaire du TARMED, qui prévoit de terminer la version 2.0 d'ici à fin 2015. Les règles et objectifs ont été définis et approuvés.